

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



DRIONE® INSECTICIDE DUST

Version 2.0 / CDN
102000027086

1/11
Date de révision: 12/11/2018
Date d'impression: 12/13/2018

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom commercial DRIONE® INSECTICIDE DUST

Code du produit (UVP) 80919476

Numéro de la FDS 102000027086

No. d'Enregistrement PCP 15255

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Insecticide

Restrictions d'utilisation Voir l'étiquette pour les restrictions.

Information sur le fournisseur

Fournisseur Bayer CropScience Inc
#200, 160 Quarry Park Blvd, SE
Calgary, Alberta T2C 3G3
Canada

Service responsable E-mail : SDSINFO.BCS-NA@bayer.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (24 heures et 7 jours) 1-800-334-7577

Numéro de téléphone pour des informations sur le produit 1-888-283-6847

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon la Partie 2 du Règlement sur les Produits Dangereux

Cette matière n'est pas dangereuse selon les critères de la Partie 2 du Règlement sur les Produits Dangereux.

Dangers Non Classifiés Ailleurs (HNOC)

Pas de dangers physiques non classifiés ailleurs.
Pas de dangers pour la santé non classifiés ailleurs.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom de composants dangereux	No.-CAS	Concentration % en poids
Pyréthrines y compris cinérines	8003-34-7	1.0
Pipéronyl butoxide	51-03-6	9.7
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	48.4

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



DRIONE® INSECTICIDE DUST

Version 2.0 / CDN
102000027086

2/11
Date de révision: 12/11/2018
Date d'impression: 12/13/2018

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Conseils généraux	Si possible, se munir du récipient ou de l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre anti-poison ou lors de la consultation médicale.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance. Puis, pratiquer la respiration artificielle, de préférence, le bouche-à-bouche, si possible. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec les yeux	Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Ingestion	Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées., L'ingestion de quantités importantes peut provoquer de troubles du système nerveux central (p.ex. étourdissements, maux de tête).
------------------	--

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Risques	Contient des solvants à hydrocarbure. Peut entraîner une pneumonie par aspiration.
Traitement	Un traitement symptomatique adapté à l'état du patient est recommandé. Il n'existe pas d'antidote spécifique.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Appropriés	Dioxyde de carbone (CO ₂), Poudre chimique sèche, Mousse, Eau
Inappropriés	Jet d'eau à grand débit

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



DRIONE® INSECTICIDE DUST

Version 2.0 / CDN
102000027086

3/11
Date de révision: 12/11/2018
Date d'impression: 12/13/2018

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.
Conseils aux pompiers	
Équipements de protection particuliers des pompiers	En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH et des vêtements de protection appropriés.
Information supplémentaire	Lutter contre l'incendie du côté du vent. Rester éloigné de la fumée. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Point d'éclair	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	Non applicable
Explosivité	Donnée non disponible

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions Eloigner toute source d'ignition. Tenir à l'écart les personnes non autorisés. Isoler la zone de danger. Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Éviter toute formation de poussière. Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.

Conseils supplémentaires Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas de déversement accidentel, empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

Référence à d'autres rubriques Informations concernant la manipulation, voir section 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



DRIONE® INSECTICIDE DUST

Version 2.0 / CDN
102000027086

4/11
Date de révision: 12/11/2018
Date d'impression: 12/13/2018

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Manipuler et ouvrir le récipient sans renverser le produit. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Mesures d'hygiène	Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté. Enlever immédiatement l'équipement de protection individuelle (PPE) après la manipulation de ce produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Se laver soigneusement et mettre des vêtements propres.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	Stocker dans un endroit frais et sec en évitant la contamination croisée avec d'autres produits phytosanitaire, engrais, aliments et aliments de fourrage. Stocker dans le conteneur original et hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit de stockage fermé.
---	--

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeur limite d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Pyréthrines y compris cinérines	8003-34-7	5 mg/m ³ (TWA)	07 2009	CAD AB OEL
Pyréthrines y compris cinérines	8003-34-7	5 mg/m ³ (TWA)	09 2011	CAD BC OEL
Pyréthrines y compris cinérines	8003-34-7	5 mg/m ³ (TWA)	03 2011	CAD MB OEL
Pyréthrines y compris cinérines	8003-34-7	5 mg/m ³ (TWA)	11 2010	CAD ON OEL
Pyréthrines y compris cinérines	8003-34-7	5 mg/m ³ (8 HR ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Pyréthrines y compris cinérines	8003-34-7	10 mg/m ³ (15 MIN ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Pyréthrines y compris	8003-34-7	5 mg/m ³	11 2011	OEL (QUE)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



DRIONE® INSECTICIDE DUST

Version 2.0 / CDN
102000027086

5/11

Date de révision: 12/11/2018
Date d'impression: 12/13/2018

cinérines		(TWA)		
Pyréthrines y compris cinérines	8003-34-7	5 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*
Pipéronyl butoxide	51-03-6	50 ppm (TWA)		OES BCS*
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (Vapeur.)	64742-47-8	200 mg/m ³ (TWA)	07 2009	CAD AB OEL
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (Non aérosol)	64742-47-8	200 mg/m ³ (TWA)	09 2011	CAD BC OEL
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (Non aérosol)	64742-47-8	200 mg/m ³ (TWA)	03 2011	CAD MB OEL
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (Non aérosol)	64742-47-8	200 mg/m ³ (TWA)	03 2011	CAD MB OEL
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (Non aérosol)	64742-47-8	200 mg/m ³ (TWA)	11 2010	CAD ON OEL
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	525 mg/m ³ (TWA)	11 2010	CAD ON OEL
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (Non aérosol)	64742-47-8	200 mg/m ³ (TWA)	11 2010	CAD ON OEL
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (Vapeur.)	64742-47-8	200 mg/m ³ (8 HR ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (Vapeur.)	64742-47-8	250 mg/m ³ (15 MIN ACL)	05 2009	CAD SK OEL

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



DRIONE® INSECTICIDE DUST

Version 2.0 / CDN
102000027086

6/11
Date de révision: 12/11/2018
Date d'impression: 12/13/2018

Protection respiratoire	Lorsque respirateurs sont demandés, choisir l'équipement approuvé par NIOSH en base des concentrations actuelles ou possibles dans l'air et en accord avec les normes réglementaires appropriées et/ou les recommandations de l'industrie.
Protection des mains	Gants en caoutchouc nitrile résistant aux produits chimiques
Protection des yeux	Lunettes de sécurité avec protections latérales
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes.
Mesures générales de protection	Nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuelle (EPI) en suivant les instructions du fabricant. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	blanc à jaune clair
Etat physique	poudre
Odeur	très faible
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	Donnée non disponible
Pression de vapeur	Donnée non disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Donnée non disponible
Masse volumique apparente	12.2 lb/ft ³ (non tassé)
Taux d'évaporation	Donnée non disponible
Point d'ébullition	Donnée non disponible
Point de fusion / congélation	Donnée non disponible
Hydrosolubilité	insoluble
Energie minimale d'inflammation	Donnée non disponible
Température de décomposition	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non applicable
Viscosité	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Température d'auto-	Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



DRIONE® INSECTICIDE DUST

Version 2.0 / CDN
102000027086

7/11
Date de révision: 12/11/2018
Date d'impression: 12/13/2018

inflammabilité

Limite d'explosivité, inférieure	Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	Non applicable
Explosivité	Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Décomposition thermique	Donnée non disponible
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Exposition à l'humidité.
Matières incompatibles	Donnée non disponible
Produits de décomposition dangereux	Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition	Contact avec les yeux, Absorption par la peau, Ingestion, Inhalation
Effets immédiats	
Œil	Peut provoquer une irritation des yeux.
Peau	Nocif en cas d'absorption par la peau. Peut provoquer une irritation légère.
Inhalation	L'inhalation peut irriter le passage nasal.
Informations sur les effets toxicologiques	
Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (Rat) > 5,000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (Rat) > 5.4 mg/l Durée d'exposition: 4 h Déterminé en forme de poussière.
Toxicité cutanée aiguë	DL50 (Lapin) > 2,000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	irritation légère (Lapin)
Lésions oculaires	Irritation légère des yeux. (Lapin)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



DRIONE® INSECTICIDE DUST

Version 2.0 / CDN
102000027086

8/11
Date de révision: 12/11/2018
Date d'impression: 12/13/2018

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peau: Non sensibilisant. (Cochon d'Inde)

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Pipéronyl butoxide : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Pyréthrines : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Evaluation de la mutagénèse

Pipéronyl butoxide : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Pyréthrines : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Evaluation de la cancérogénicité

Pipéronyl butoxide : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Pyréthrines : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

ACGIH

Pyréthrines y compris cinérines	8003-34-7	Group A4
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	Group A3

NTP

Aucun(e).

IARC

Pipéronyl butoxide	51-03-6	Evaluation globale : 3
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	Evaluation globale : 3
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	Evaluation globale : 3
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	Evaluation globale : 3

OSHA

Aucun(e).

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Pipéronyl butoxide : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Pyréthrines : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Pipéronyl butoxide : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

Pyréthrines : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

Information supplémentaire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



DRIONE® INSECTICIDE DUST

Version 2.0 / CDN
102000027086

9/11

Date de révision: 12/11/2018
Date d'impression: 12/13/2018

C'étaient uniquement des études de toxicité aiguë qui ont été effectuées sur le produit formulé. Les informations sur la toxicité non-aiguë concernent la(les) matière(s) active(s).

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Biodégradabilité	Pipéronyl butoxide: Pas rapidement biodégradable Pyréthrinés: Pas rapidement biodégradable
Koc	Pipéronyl butoxide: Koc: 399 - 830 Pyréthrinés: Koc: 12472 - 74175
Bioaccumulation	Pipéronyl butoxide: Potentiel de bioaccumulation Pyréthrinés: Facteur de bioconcentration (FBC) 471 Ne montre pas de bioaccumulation.
Mobilité dans le sol	Pipéronyl butoxide: Modérément mobile dans le sol Pyréthrinés: Immobile dans le sol
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines. Ne pas contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets, incluant les eaux de lavage de l'équipement. Ne pas appliquer lorsque les conditions météorologiques favorisent la propagation hors des zones traitées. Appliquer ce produit comme spécifié sur l'étiquette.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Produit	Éliminer en se conformant à tous les règlements locaux, nationaux/provinciaux et fédéraux.
Emballages contaminés	Consulter les règlements nationaux et locaux concernant l'élimination correcte de containers. Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG

Numéro ONU	3077
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Polluant marin
Nom d'expédition des Nations unies	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



DRIONE® INSECTICIDE DUST

Version 2.0 / CDN
102000027086

10/11
Date de révision: 12/11/2018
Date d'impression: 12/13/2018

(PYRETHRINS)

49CFR

Numéro ONU	3077
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Polluant marin
Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCES, SOLID, N.O.S. (PYRETHRINS)
RQ	Quantité à déclarer (RQ) est atteinte dès 100 lb de produit.

IMDG

Numéro ONU	3077
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	OUI
Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (PYRETHRINS MIXTURE)

IATA

Numéro ONU	3077
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (PYRETHRINS MIXTURE)

Cette information sur le transport n'a pas pour objectif de couvrir toutes les informations réglementaires liées à ce produit. Elle ne reprend pas les variations réglementaires liées à la taille de l'emballage ou à des exigences spéciales de transport.

Autres Informations	Exempté de la réglementation si transporté par route ou voie ferrée conformément au règlement sur le TMD 1.45.1. Cette exemption permet de ne pas rédiger de document d'expédition des marchandises dangereuses ou de ne pas apposer les indications de dangers des marchandises dangereuses lors d'un transport routier ou ferroviaire.
---------------------	---

Freight Classification:	INSECTICIDES OR FUNGICIDES, N.O.I., OTHER THAN POISON
-------------------------	---

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



DRIONE® INSECTICIDE DUST

Version 2.0 / CDN
10200027086

11/11

Date de révision: 12/11/2018
Date d'impression: 12/13/2018

No. d'Enregistrement PCP 15255

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes

49CFR	Code de la Réglementation Fédérale, Titre 49
ACGIH	US. ACGIH Valeurs limites d'exposition
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
CERCLA	Loi générale des États-Unis sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement (Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
IARC	Centre internationale de Recherche sur le Cancer
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NTP	US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérigènes
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
TDG	Transport des Marchandises Dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UN	Nations Unies
OMS	Organisation mondiale de la Santé

NFPA 704 (National Fire Protection Association) :

Santé - 1 Inflammabilité - 2 Instabilité - 0 Autre - aucun(e)

HMIS (Hazardous Materials Identification System, based on the Third Edition Ratings Guide)

Santé - 1 Inflammabilité - 2 Danger Physique - 0 PPE -

0 = danger minimal, 1 = danger faible, 2 = danger modéré, 3 = danger sévère, 4 = danger extrême

Objet de la révision: Révision selon la réglementation canadienne relative au SIMDUT actuellement en vigueur (SIMDUT 2015).

Préparé par le Département ESS de Bayer CropScience Inc. (306)-721-0310.

Date de révision: 12/11/2018

Les informations sont données de bonne foi, et n'exonèrent pas les obligations qui incombent à l'utilisateur. Le destinataire assume toute la responsabilité en matière de sécurité en cas d'usage non conforme aux instructions de l'étiquette. Les noms des produits sont des marques déposées par Bayer.